



## La structure bancaire dans le processus de financement de l'économie camerounaise

Donatien Ezé-Ezé\*

---

**Résumé:** L'objet de cette étude est une interrogation sur la place de la structure bancaire dans le processus de financement de l'économie camerounaise. La structure bancaire détermine-t-elle le type de financement? Le type de financement exige-t-il une certaine structure dans l'industrie bancaire? Autant de questions qui sont au centre de cette réflexion. Pour y répondre, une description du rôle de la structure bancaire dans le processus de financement de l'économie camerounaise est présentée. On peut alors faire ressortir non seulement l'influence déterminante de la structure bancaire héritée de la période coloniale sur la nature des financements, mais aussi la relation inverse telle qu'elle résulte de la réaction des agents économiques face au rationnement constaté du crédit dans le contexte. Pour un système bancaire plus performant, une possibilité pour les autorités monétaires camerounaises serait alors de créer les conditions d'une limitation du nombre de banques et d'une augmentation de leur taille, et celles d'une insertion des tontines, principale composante du secteur financier informel. Celles-ci joueraient alors le rôle de relais entre les banques et les agents économiques à faible revenu qui sont pour le moment exclus des circuits formels de financement. Un tel changement d'optique se devra sans doute d'être accompagné d'un changement de la nature des banques camerounaises. Priorité serait alors donnée aux banques locales et groupes régionaux pour lesquels la collecte des ressources internes constitue une condition fondamentale de croissance.

**Abstract:** The purpose of this paper is to study the role of the banking structure in the financing of the Cameroonian economy. It questions whether the banking structure determines the type of financing and if the type of financing requires a specific structure of the banking industry? The paper not only highlights the strong influence of the banking structure inherited from the colonial era on the nature of financing, but also draws attention to the reverse relationship resulting from the reaction of economic agents in the face of credit rationing. For a more efficient banking system, the Cameroonian monetary policy makers could create favourable conditions which limit the number of banks but increase their size, and also favour the integration of tontines, which are the main component of the informal financial sector. These could serve as relays between banks and low-income economic agents,

---

\* Docteur en Sciences économiques. Enseignant à la Faculté des Sciences économiques et de gestion. Université de Ngaoundéré, Cameroun.

who remain excluded from the formal financing networks. Such a change should be accompanied by a change in the very nature of Cameroonian banks. Priority would therefore be given to local banks and regional groups, for which the collection of internal resources is a fundamental condition for growth.

---

### **Introduction générale**

Dans un contexte où la libéralisation a conduit à un élargissement des domaines de la concurrence, les secteurs financiers des économies africaines sont de plus en plus soumis à une amélioration de leur comportement productif. Cette acceptation s'est matérialisée au Cameroun et dans bien d'autres pays africains par les diverses mesures de restructuration bancaire qui n'ont malheureusement pas toujours eu les résultats escomptés. Bien au contraire, on peut s'interroger aujourd'hui avec beaucoup d'inquiétude sur la capacité du système bancaire camerounais à répondre aux nombreuses sollicitations qu'implique le financement du développement. Certes un certain nombre de causes ont été avancées pour essayer d'expliquer la crise dans le contexte des pays de la zone BEAC: impact pervers des crédits aux entreprises publiques indépendamment de leur situation financière sur la base d'une garantie étatique, mauvaise gestion (Doe 1995), et contrôle laxiste des autorités monétaires (Gandou Alexandre 1994), financement des banques commerciales sur le marché monétaire français (Delage 1994), etc.

Si on peut discuter de la pertinence de certaines de ces causes dans le cas du Cameroun, force est de reconnaître qu'elles auront au moins eu le mérite de mettre en évidence le contraste frappant d'une part entre la conviction généralement partagée d'une inadéquation de la structure bancaire importée héritée de la période coloniale (Delage 1994) et la non-prise en compte de cet aspect parmi les facteurs explicatifs, d'autre part entre les difficultés du système et les performances extraordinaires du secteur informel qui semble aujourd'hui le concurrencer.

Dès lors qu'on prend en compte le fait que les asymétries d'information s'opposent à ce que tout prêteur potentiel se substitue aux banques si celles-ci décident de prêter moins (Greenwald et Stiglitz 1992), on peut conclure avec Mayoukou (1994) que le système bancaire camerounais n'est pas efficient et porter la réflexion sur la structure bancaire la

plus adaptée au Cameroun en ces périodes de reprise économique. La présente étude est une contribution à cette réflexion.

Parmi les problèmes que ne manquent pas de soulever une telle préoccupation, celui de la place de la structure bancaire dans le processus de financement de l'économie est d'importance.

En fait, la théorie économique a longtemps négligé le rôle de la structure financière sur les performances économiques et le développement. Comme le relève Gertler (1988), l'hypothèse de travail de la plupart des économistes selon laquelle la structure de l'intermédiation financière n'avait aucune importance s'est cependant heurtée à la croyance profonde des décideurs politiques, banquiers et autres praticiens en son influence sur la nature des financements fournis à l'économie<sup>1</sup>. Une telle croyance est-elle fondée dans le contexte camerounais? La structure bancaire camerounaise détermine-t-elle le type de crédit ou alors peut-on penser qu'elle est la résultante des besoins de financement exprimés par les agents économiques? Pour répondre à ces questions, nous présentons une description de la structure bancaire camerounaise dans le processus de financement de l'économie. La première section met ainsi en exergue l'inadaptation de la structure telle qu'elle ressort d'une logique de formation visant essentiellement une structuration du système productif par rapport aux objectifs de la métropole colonisatrice. On peut alors comprendre que les crédits octroyés soient essentiellement à court terme et orientés vers les entreprises étrangères. Logique que l'évolution récente de la structure bancaire camerounaise face aux nécessités d'adaptation à l'environnement culturel et aux besoins de financement n'aura pas réussi à endiguer. La deuxième section de l'étude essaye alors, dans le contexte de reprise économique qui caractérise le Cameroun, de proposer pour un système bancaire plus performant, une structure plus adaptée.

---

<sup>1</sup> Ceci est d'autant plus justifié actuellement dans les économies sous développées qu'une bonne séquentialisation de la libéralisation envisagée dans les modèles à la Mc Kinnon qui y sont actuellement appliqués semble impliquer la mise sur pied de structures adaptées à la lutte contre la répression.

### **La structure bancaire camerounaise et son évolution**

Malgré quelques développements récents, la structure bancaire camerounaise reste encore marquée par les conséquences de sa définition originelle par rapport aux objectifs de la métropole colonisatrice.

#### ***Une structure bancaire héritée de la colonisation***

La structure bancaire camerounaise s'est dans un premier temps appuyée sur trois catégories de banques: les banques dites commerciales, celles de développement et les organismes spécialisés. L'activité des premières était centrée sur les dépôts de la clientèle et de façon accessoire sur leur capital et/ou dotations reçues de leur siège social. Leurs emplois sont de ce fait presque exclusivement constitués de crédits à court terme. Elles consentent néanmoins des crédits à moyen terme à condition d'en obtenir la mobilisation auprès de la Banque centrale. Les banques d'affaires ou plus exactement celles de développement étaient, à l'époque, des organismes mis sur pied par les gouvernements locaux avec le plus souvent l'appui des capitaux étrangers en vue de promouvoir la politique de développement. Leurs ressources sont généralement constituées par des fonds propres, des dotations et des prêts à long terme. Sans avoir le même souci que les banques commerciales en matière de liquidité des emplois, elles peuvent octroyer des prêts à des entreprises dont l'activité est considérée comme utile au développement économique même si celles-ci ne répondent pas aux conditions d'admission au réescompte de la Banque centrale.

D'autres institutions financières existent et complètent l'action des banques. Ce sont essentiellement les trésors publics, les offices postaux, les caisses d'épargne. En ce qui concerne les trésors publics, l'accession des États à l'indépendance devait conduire à l'autonomie de leur gestion. De ce fait, elles doivent alors assurer la trésorerie avec les moyens dont elles disposent. Avant les indépendances, les problèmes de trésorerie étaient réglés en France par le service du Trésor français qui absorbait les excédents de liquidité et couvrait les déficits par des avances. De la sorte, la gestion des finances publiques s'exerçait en marge des autorités monétaires. Tout au plus, on pouvait noter une certaine intervention des autorités publiques de ces pays dans la distribution du crédit à l'économie par le biais de crédits de droit accordés sous forme d'obligations cautionnées. Depuis qu'ils

sont devenus autonomes, les trésors publics ont été amenés à étendre leur influence sur le fonctionnement du système monétaire dont ils ne peuvent plus être dissociés. C'est ainsi qu'ils concourent, conjointement avec les autres institutions monétaires, à la satisfaction des besoins de l'économie. Ceci est réalisé grâce aux disponibilités que leur procure outre l'encaissement des recettes de l'État, la centralisation entre leurs mains des excédents des collectivités (et de certaines entreprises publiques) et des dépôts drainés par les offices postaux.

Cette participation au fonctionnement des institutions monétaires se fait directement par octroi de crédits sur obligations cautionnés, ou alors indirectement par dépôt des fonds dans les banques, ce qui accroît les ressources du système bancaire. Une troisième possibilité est celle de dépôt auprès de la Banque centrale elle-même, qui les emploie au financement des besoins du système bancaire. À l'inverse, les trésors nationaux reçoivent l'aide des institutions monétaires. Le système bancaire procure des ressources aux trésors par souscription des effets publics alors que la Banque centrale finance le trésor soit à travers des avances directes, soit en admettant au réescompte des obligations cautionnées. Les offices postaux dans certains États relèvent directement du gouvernement. Dans d'autres, ils sont gérés par des établissements publics dotés d'une autonomie financière. Les administrations postales offrent au public un service de comptes courants postaux recevant des dépôts.

Les Caisses d'épargne ont été, en ce qui concerne les pays de la zone BEAC dont fait partie le Cameroun, toutes bâties sur le modèle de celles de la métropole colonisatrice. Elles sont ainsi des organismes dotés d'une autonomie financière, fonctionnant sous la garantie de l'État et confiant au service des postes l'exécution de leurs opérations avec les déposants.

### ***Les conséquences***

Parmi les conséquences, on relève particulièrement la prépondérance des banques étrangères, le faible taux de bancarisation avec comme corollaire des difficultés dans la collecte des ressources, et des financements essentiellement courts.

### *Prépondérance des banques étrangères et faible taux de bancarisation*

Un fait marquant est que dans les pays aujourd'hui développés, la dynamique du développement s'est appuyée sur un système bancaire dont les composantes étaient pour l'essentiel nationales. On peut d'ailleurs avoir une certaine idée de l'importance de cet aspect à travers la détermination avec laquelle les grandes banques furent nationalisées en France après la guerre (Bekolo 1989).

Cette importance ne semble pas perçue au Cameroun comme dans tous les autres pays de la zone franc où dans une industrie largement influencée par le passé colonial on assistera pour reprendre Delage (1990), à l'implantation d'un système bancaire importé, mal adapté aux contraintes du développement local. On peut alors comprendre la concentration géographique observée.

La schématisation de l'économie en deux blocs, c'est-à-dire en deux secteurs indépendants a soulevé une vive controverse dans la théorie économique. S'il semble certain au Cameroun qu'on ne peut établir une frontière nette entre les deux secteurs, il n'en demeure pas moins la possibilité de noter un certain antagonisme entre deux types d'activités entretenant très peu de rapports entre elles. Sur le plan économique, on ne saurait nier l'existence d'une part d'activités modernes d'exportation, d'agriculture moderne, d'activités commerciales et industrielles qui peuvent constituer le secteur moderne, d'autre part l'existence d'un vaste secteur traditionnel regroupant l'artisanat et le petit commerce. Ce dualisme se répercute tant sur le plan éducatif que sur celui des structures sociales. Ces deux caractéristiques peuvent alors expliquer le faible penchant de certaines catégories sociales envers les banques. Les structures de dépôt en subissent les effets. Au Cameroun, seul le secteur moderne influence de façon significative l'importance des dépôts et la structure monétaire. Cette situation est nettement perceptible lorsqu'on prend en compte la faible bancarisation de l'économie camerounaise tel qu'appréciée par rapport à l'évolution du nombre de banques, de comptes ou de guichets. En fait si jusqu'en 1984 on ne notait que quatre (4) banques au Conseil national du crédit, en 1991 il en existait onze (11). Le

nombre de comptes et le nombre d'agences va subir une évolution similaire. On note cependant deux phases.

Entre 1972 et 1987, on note globalement une évolution du nombre de comptes et d'agences. À partir de 1998 c'est la baisse constante. L'entrée de nouvelles banques telles la Chase Bank, la Boston Bank, la BPPC et la Bank of Credit and Commerce au cours de la période, suggère une explication du phénomène. Cependant, une analyse des contributions des banques installées depuis 1973 et des nouvelles banques montre que ces dernières ont un impact relativement limité dans cette évolution. Cette évolution est en réalité le résultat d'un processus de croissance interne de la BIAOC, de la BICIC, de la CAMBANK, de la SCB et de la SGBC qui a amené ces banques à doubler pratiquement le nombre de leurs agences en 15 ans. Mais à partir de 1989, le nombre d'agences va chuter. Ceci est dû pour l'essentiel à la fermeture au courant de cette année de la SCB. La diminution ainsi créée au niveau du nombre total d'agences ne sera pas compensée par l'ouverture de nouveaux guichets par la SGBC, la MERIDIEN Bank et l'IBAC. Même la reprise en 1990 de la SCB avec un nombre d'agences réduit de moitié par rapport à 1988 ne permettra pas une remontée du nombre total d'agences car les difficultés rencontrées par d'autres banques de l'industrie, en poussant ces dernières à fermer les guichets auront un effet compensateur. La BICIC, par exemple, a, au 30 juin 1990, 30 agences contre 39 l'année précédente. La BIAOC dispose de 40 agences contre 50 précédemment. Un coup décisif sera porté à cette évolution par la fermeture de la CAMBANK. Les effets de cette évolution vont se faire ressentir à divers niveaux: tout particulièrement en ce qui concerne le nombre de comptes. On peut essayer de mesurer le taux de bancarisation de l'économie camerounaise en rapportant le nombre de banques, de guichets ou de comptes à l'effectif de la population.

L'influence de ces structures multiformes dualistes se fait aussi ressentir au niveau même de l'implantation des banques qui choisissent les grandes villes, délaissant les campagnes. Yaoundé et Douala, particulièrement, sont des lieux de concentration bancaire. On peut essayer de quantifier le phénomène en calculant la part de ces principales villes dans le nombre total d'agences au Cameroun.

**Tableau 1: Taux de bancarisation de l'économie camerounaise**

Année	1989	1990	1991	1992	1993
Tb	1,09	1,08	0,67	0,81	0,72
Tc	54129	51444	50791.9	35322	26791
Tg	15,8	12,9	10,76	11,4	8,72

**Sources des données brutes:** Banque mondiale, rapport sur le développement humain (toutes sources confondues); rapports Conseil national du crédit (toutes sources confondues); fiches individuelles des banques.

**NB:** Tb = Population totale /nombre de banques

Tc = Population totale/nombre de comptes

Tg = population totale /nombre de guichets.

**Tableau 2: Part des trois principales villes dans le nombre total d'agences**

Villes	Années			
	1975	1983	1987	1991
Douala et Yaoundé	34.5	28	46	37.7
Bafoussam	5.5	5	6	4.3
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>52</b>	<b>42</b>
Autres	60	69	48	58

**Sources des données brutes:** Rapports du conseil national du crédit toutes sources confondues.

On note une augmentation du nombre d'agences dans les trois premières villes. On peut ainsi remarquer que la part des trois premières villes dans le nombre total d'agences est très élevé. Cette situation a pour conséquence une incitation à la thésaurisation dans les zones rurales où la banque apparaît désormais comme l'institution des «gens de la ville» ou des gens «riches». Cette couverture territoriale insuffisante ajoutée à l'absence d'un véritable marketing bancaire fait que la banque et ses rouages ne sont pas pleinement intégrés dans l'économie camerounaise. Pour reprendre Hugon (1991:23), comme partout ailleurs dans la zone franc, le système financier s'est développé au Cameroun culturellement, économiquement et socialement, en rupture avec la société civile, dont les agents sont exclus de ce système.

Le manque de dynamisme du système bancaire de la zone n'est pas pour l'essentiel lié, comme semble le suggérer Guillaumont (1988), aux facilités que procure la convertibilité du franc CFA qui inciterait les banques à se refinancer sur le marché monétaire français plutôt qu'à chercher à mobiliser l'épargne. Ce problème fondamental s'explique par la nature même de ces banques.

En effet, la majeure partie des banques exerçant leur activité dans la zone BEAC sont des filiales ou des sociétés apparentées à six grands groupes bancaires français. Cette intervention n'est pas propre à la zone, car en réalité depuis les années 1960, on a observé une accélération du processus de concentration du capital au-dessus des frontières nationales qui s'est effectué de trois façons.

Tout d'abord par la création de succursales et des prises de participation à l'étranger par chacune des banques des pays capitalistes. Ensuite par la formation par ces groupes d'alliances et la constitution de groupements plus vastes, moins fortement structurés et aux liens plus lâches, mais qui n'en constituent pas moins une forme de concentration du capital.

Au Cameroun, l'influence du phénomène s'est fait sentir à partir de 1962 lorsque les Banques françaises nationalisées représentées dans les États membres de la BEAC ont successivement fait apport de leurs agences à des sociétés bancaires de droit national.

Le Crédit lyonnais va ainsi donner naissance à la SCB, la Banque nationale de Paris participera ainsi à la création de la BICIC alors que la Société générale donnera naissance à la SGBC. La Banque internationale pour l'Afrique occidentale prêtera son concours à la création de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale/Cameroun. Par la suite, en plus des groupes ci-dessus évoqués, viendront s'ajouter des banques (ou groupes) en provenance des pays industrialisés autres que la France ou l'Angleterre qui permettront de mieux étoffer le paysage bancaire (Organisation monétaire et bancaire BEAC 1992). On notera particulièrement les interventions de la Chase Bank, de la City Bank, de la Bank of America, etc. Mais ce paysage ne restera pas statique: fusions, absorptions et liquidations sont autant d'éléments qui auront caractérisé son évolution au cours de ces dix dernières années. Un fait est cependant marquant: si au départ le capital bancaire se caractérisait par une prise de participation

prépondérante de l'État ou d'une banque de développement, en 1991 le capital bancaire étranger est majoritaire dans les banques en activité au Cameroun.

**Tableau 3: Part du capital\* étranger dans les banques camerounaises**

Banques	Années		
	1997	1991	1994
CCEI	-	20	48,6
BICIC/BICEC	49,96	49	0*
Bank of Credit and Commerce	65	65	-
BIAO	65	11	-
Chase Bank	65	-	-
SGBC	65	55	55
Standard Chartered Bank	66	66	66
Amity		0	0
Paribas	40	-	-
SCB-Crédit lyonnais	40	65	65
Crédit agricole	-	17,5	-

**Sources:** Fiches individuelles des banques inscrites sur la période.

\* Détenu à 100% par l'État camerounais et le Crédit foncier du Cameroun en 1997.

Un aspect qu'il faut souligner est l'influence des phénomènes d'absorption, de fusion, etc. sur l'évolution de la part des groupes étrangers. C'est ainsi que si en 1987 la SCB présente une structure de capital donnant 48,4% à l'État camerounais et 16 % à la BCD (soit 64,4% aux nationaux), la scission-dissolution de la banque qui a donné naissance à la SCB-Crédit lyonnais s'est accompagnée d'une modification de la tendance en faveur des étrangers. La Standard Chartered va reprendre les actions détenues par la First National Bank of Boston dans le capital de la Boston Bank Standard en 1986 et racheter les actifs sains de la BCCC au moment des restructurations. La fusion de la Meridien Bank et de la BIAO n'en laisse pas moins 51% du capital à la Méridien Bank LTD.

Les efforts de restructuration entrepris dans le système bancaire camerounais ont donné plus d'ampleur à cette tendance au renforcement

du pouvoir étranger sur le capital bancaire. Le Crédit lyonnais lorsqu'il restructure et réinjecte les fonds dans une banque, reprend généralement la majorité du capital. La BNP par contre n'estime pas nécessaire de le faire. Son approche est plus subtile. Elle impose que le Conseil d'administration fonctionne sur une base consensuelle, ce qui revient au même. Au niveau des instances dirigeantes des banques restructurées, en ce qui concerne les filiales et banques affiliées aux établissements français, le pouvoir est de plus en plus revenu aux expatriés.

### *Problème de collecte des ressources*

Il est reconnu que la mobilisation de l'épargne pour un investissement est une condition essentielle du développement (Khatkhate et Reicheil 1980); et que le taux d'épargne dans les pays sous développés est relativement bas. Même si Tun Wai (1973) fait ressortir que le véritable manque est celui de la vitesse et de l'efficacité du processus de transformation de l'épargne accumulée en épargne disponible pour l'investissement, il n'en demeure pas moins que les performances des pays de la zone franc en matière d'épargne sont véritablement préoccupantes (Delage 1994).

Le Cameroun n'échappe pas à cette remarque. Au contraire on y a noté une baisse du taux d'épargne intérieure. Celui-ci est passé de 17,8% en 1991 à 15,3% en 1993. Il faut noter cependant que les taux calculés sont supérieurs à ceux obtenus par Guillaumont (1988) sur l'ensemble de la zone.

**Tableau 4: Évolution du taux d'épargne intérieure au Cameroun**

Taux	Années		
	1991	1992	1993
En % du PIB	17,8	17,6	15,3
% en variations annuelles	1,4	-8,4	-21,2

**Sources:** Administrations économiques et financières du Cameroun.

Cette insuffisance est liée aux difficultés du secteur étatique dont la contribution aura été négative.

**Tableau 5: Contribution du secteur public et du secteur privé dans l'épargne intérieure (en milliards de F CFA)**

Épargne	Années		
	1991	1992	1993
Privée	541,8	688,2	373,5
Publique	-125,8	-338,5	151
<b>Total</b>	<b>415,9</b>	<b>349,7</b>	<b>222,5</b>

*Sources:* Rapports CNC toutes sources confondues.

En l'absence d'un marché financier développé, les banques commerciales sont les principaux vecteurs de la mobilisation de l'épargne, d'abord à cause de leur réseau assez étendu, ensuite parce qu'à travers leurs opérations normales de crédits, elles peuvent activer l'épargne oisive où elle se trouve, enfin parce que les actifs bancaires qui constituent des éléments de l'offre de monnaie sont hautement liquides et sont ainsi attractifs pour les épargnants.

Deux aspects sont notables dans l'évolution de la masse monétaire au Cameroun. D'abord, après la période de croissance dans les années 1980, on note ces dernières années une décroissance de la masse monétaire. Ensuite cette masse représente non seulement un pourcentage modeste du PIB, mais ce pourcentage est lui-même décroissant et semble se stabiliser à environ 20%.

**Tableau 6: La structure monétaire dans l'économie camerounaise (en pourcentage)**

	Années					
	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Disponibilités monétaires	46	51	48	51.1	50.6	49.7
Monnaie fiduciaire	8	25.3	21	17.4	16.1	14
Monnaie scripturale	28	25.7	25	33.5	34.3	34.5
Quasi-monnaie	38	49	52	48.9	49.4	51.3
Masse monétaire	100	100	100	100	100	100
Masse monétaire/PIB	29	20	20	18.3	19.3	18.8
Quasi-monnaie/PIB	11	10	10	8.9	9.5	9.7

*Source:* Rapport CNC toutes sources confondues.

Enfin, la structure même des disponibilités monétaires limite la part de la monnaie que peuvent utiliser les établissements de crédit. En fait, si les principaux actifs financiers dans un contexte de sous développement ont toujours été la monnaie et les dépôts bancaires (Bathia et Khatkhate 1975), force est de reconnaître que ces dernières années leur évolution n'a pas été satisfaisante au Cameroun. La part de la monnaie fiduciaire qui représente moins de 50% des disponibilités monétaires au Cameroun est aussi un frein au financement de l'économie. S'agissant de la quasi-monnaie, on note qu'elle constitue à peine 10 % sur la période. Mais il faudrait noter sa part croissante dans la masse monétaire qui incite à une analyse poussée de l'évolution des dépôts bancaires au Cameroun.

Cette évolution a été fortement influencée par un nombre relativement limité de banques qui détermine la concentration dans l'industrie. Il y a deux phases sur la période 1973-1992. De 1973 à 1989, on observe une augmentation continue du volume des dépôts. Puis à partir de 1990 c'est la baisse constante. La situation qui a prévalu en 1989 et 1992 requiert une attention particulière. Entre 1989 et 1990 il y a une nette progression des dépôts. Initialement de 544 487 milliards en 1989, ils atteignent 574 288 milliards en 1990, avant d'amorcer une chute continue depuis cette période. La progression paradoxale par rapport à la situation de crise que vit déjà le pays en 1989 semble due à une augmentation des dépôts du gouvernement correspondant soit à des déblocages de fonds des organismes internationaux en attente d'utilisation, soit à des fonds réservés au service de la dette. La part du gouvernement connaît une hausse et passe de 1,7% en 1990 à environ 5% des dépôts sur la période. De même, on observe une évolution de la contribution des entreprises publiques. Celles-ci passent de 15 à 17% en 1990 alors que de façon concomitante, la part du secteur privé diminue de 5% traduisant une certaine méfiance des opérateurs de ce secteur à l'égard du système bancaire en difficulté. Mais à partir de 1991, la tendance va se renverser: on aura alors une baisse des dépôts de l'État et tout particulièrement ceux des entreprises publiques.

Parallèlement, la part du secteur privé va subir une amélioration passant de 62% du total des dépôts en 1990 à 72% en 1992. Cette évolution semble marquer un certain succès des diverses politiques

mises en œuvre dans les banques camerounaises. En fait, celles-ci ont essayé à partir de 1990 de mener des actions commerciales visant une plus grande résistance à la tourmente que vit le système bancaire. La BICIC va par exemple lancer plusieurs nouveaux produits. D'abord la carte leader qui permet aux titulaires de faire des achats dans les magasins affiliés, ensuite «Horizon retraite» et «carte plus» dont l'objectif est de permettre à cette banque de toucher un plus grand nombre de particuliers et d'intéresser les sociétés disposant de possibilités de trésorerie. À la CCEI, en 1992, au traditionnel «certificat d'investissement» s'est ajouté «le flash cash» qui a désormais acquis ses lettres de noblesse. Ces exemples illustrent les efforts menés par les banques et les résultats très divers obtenus en ce qui concerne les dépôts, qui sur le plan global, sont malgré tout en constante diminution. Cette diminution s'est cependant faite de façon différente selon qu'on s'intéresse à la répartition entre dépôts à vue et dépôts à terme ou qu'on prend en compte l'évolution du nombre de comptes. En fait, elle est aussi caractérisée par une augmentation de la taille moyenne des dépôts. Même si elle n'est pas linéaire, on note que de 347 373 FCFA en 1973, elle va augmenter rapidement pour atteindre 813 773 en 1977. Malgré une baisse en 1983 qui la ramène à 797 085, elle restera par la suite jusqu'en 1993 au-dessus du million.

Cette évolution globale des dépôts bancaires cache mal les différences observées selon qu'il s'agit des dépôts à vue ou des dépôts à terme. On peut alors faire ressortir cet aspect en appréciant l'évolution de la structure des dépôts. Le constat est que cette évolution s'est faite au fil des années aux dépens des dépôts à vue qui formaient en 1973 près de 74% du total des dépôts. Leur part a régulièrement baissé au point d'être ramené en 1993 à 32%.

### *Une prépondérance des financements courts*

De façon générale, au Cameroun comme dans la plupart des pays de la zone BEAC, le secteur primaire aura été financé essentiellement par les banques de développement sous forme de crédits consortiaux alors que les activités du secteur secondaire et tertiaire sont assurées par les banques commerciales. Il importe cependant de souligner que si au départ les banques de développement ont fourni l'essentiel du

crédit moyen terme et long terme, à partir de 1979, il y aura une baisse continue de leur part dans ce type de crédits au Cameroun. Cette tendance résulte d'une part de la création de divers autres organismes de financement des investissements et d'autre part de l'intérêt manifesté par les banques commerciales pour ce type d'opération dont les principaux bénéficiaires sont les entreprises publiques malgré tout. À partir de 1987 la disparition de la BCD va cependant affecter de façon sensible la structure des dépôts qui sont aujourd'hui à plus de 50% à court terme. Si l'évolution ces dernières années laisse transparaître une baisse constante du total des concours à l'économie camerounaise, la part des crédits à court terme reste dans tous les cas au-dessus de 75%. Les concours à long terme sont pratiquement insignifiants<sup>2</sup>.

**Tableau 7: Évolution du crédit à l'économie au Cameroun  
(en % du total)**

Terme	Années				
	1992	1993	1994	1995	1996
Court	78.2	81.2	80.4	83.9	82.6
Moyen	20.2	18.2	19.5	15.9	16.9
Long	1.6	0	0.1	0.2	0.5

Source: BEAC.

### ***Un développement rapide du secteur bancaire informel***

On peut à la lueur des développements précédents relever au Cameroun toutes les caractéristiques d'une économie réprimée. L'insuffisance relevée de l'intermédiation bancaire et l'absence de marché de fonds prêtables longs couplées avec des taux longtemps maintenus bas par une politique d'obédience keynésienne auront joué dans le sens d'un renforcement du rationnement traditionnel du crédit pourtant nécessaire au financement de la dépense privée. Ce rationnement est à la fois endogène et exogène. Du fait de la réglementation des taux, les banquiers ne peuvent véritablement orienter l'épargne disponible vers les agents économiques qui en font le meilleur usage. À ce rationnement par les

<sup>2</sup> En fait, la part des crédits à court terme est pratiquement croissante en dehors de certaines situations comme celle qui a prévalu entre 1991 et 1992 où on aura noté un léger fléchissement à cause du marasme économique et d'une moindre implication des banques dans le financement des crédits de campagne.

quantités s'ajoute le rationnement par les prix<sup>3</sup>. Sans doute faut-il aussi souligner la responsabilité des banques dans cette situation. Au Cameroun, on note une absence de relations étroites entre banques et clients permettant d'avoir une information fiable sur les emprunteurs. Une telle carence ne peut qu'inciter celles-ci à refuser de prêter à une clientèle estimée, parfois à tort, risquée. D'autre part, l'absence de garanties réelles ne permet pas l'évaluation du risque des prêts aux PME et PMI. Les agents économiques dans un tel contexte ont alors recours au secteur informel dont l'élévation induite du taux d'intérêt favorise les détenteurs de portefeuille liquide du marché. Le flux de crédit informel augmente ainsi que les possibilités d'autofinancement des investisseurs jusqu'à ce qu'une baisse du taux souterrain vienne annuler ce supplément de fonds. L'équilibre sur le marché bancaire va ainsi s'établir à un niveau de taux d'intérêt inférieur correspondant à un niveau de revenus plus faible (Eboué 1989).

Ce taux et cette évolution peuvent être influencés par l'action des autorités en matière de politique monétaire. Au Cameroun, l'action de la BEAC s'est portée tantôt sur la recherche du plein emploi, tantôt sur la lutte contre l'érosion monétaire, agissant selon les cas sur le ralentissement ou l'accélération de l'activité bancaire. La disparition des crédits à long terme ou leur volume insignifiant peut aussi s'expliquer dans une certaine mesure par une influence contraignante de la politique monétaire. En fait, la volatilité des ressources des banques a aussi constitué un obstacle à une intervention plus massive de leur part dans les crédits à moyen et long termes destinés aux investissements productifs en raison des exigences de liquidité imposées à la fois par une saine gestion et le respect des ratios prudentiels de la BEAC. La diminution observée au Cameroun des crédits bancaires aura ainsi pour conséquence une demande excédentaire de liquidité sur le marché informel et une pression à la hausse du taux non officiel pour accompagner un désir plus grand de transactions.

Cette situation de répression bancaire permet alors de comprendre la modification observée ces dernières années de la structure bancaire où on aura non seulement un remarquable développement du secteur bancaire informel en réaction au rationnement subi par les agents

---

<sup>3</sup> Cette double situation de rationnement est la caractéristique de la répression financière.

économiques, mais aussi une émergence de banques à capitaux majoritairement privés et africains. Celles-ci apparaissent de plus en plus comme des banques de proximité qui coexistent avec les banques étrangères. Si les premières s'intéressent aux PME locales, les secondes apparaissent de plus en plus comme des partenaires des entreprises étrangères clientes des maisons mères. On note aussi l'émergence, grâce à l'appui de la Banque mondiale et de la plupart des bailleurs de fonds, des institutions de micro finance chargées de financer la petite entreprise unipersonnelle. Le développement des mutuelles de crédit est ainsi en zone rurale un complément à ce type d'initiative. Trois aspects sont cependant à relever: ces innovations touchent en général aussi bien les grandes entreprises que les petites. Les capitaux nécessaires au financement des PME font par contre cruellement défaut. Ensuite l'évolution actuelle s'est caractérisée par une diminution de la taille des banques et un désengagement sensible de l'État de ce secteur<sup>4</sup>.

### **Pour une industrie bancaire plus performante**

Pour un système bancaire plus performant en ces périodes de reprise économique, il semble important pour les autorités monétaires camerounaises de se donner les moyens d'une limitation du nombre de banques et d'une augmentation de leur taille, d'un changement de leur nature, et d'une intégration des tontines dans les circuits formels.

### ***Des banques de grande taille***

Plusieurs arguments peuvent justifier la promotion d'une structure composée de banques de grande taille dans le contexte camerounais.

### ***Les arguments***

Pour certains économistes<sup>5</sup>, des structures industrielles concentrées ont pour effet d'induire des formes anti-concurrentielles de comportement qui affectent les performances. Bien qu'il n'y ait pas de relation causale, de telles structures donnent aux entreprises la possibilité d'adopter

---

<sup>4</sup> En dehors de la BICEC dans laquelle il détient en 1997 la totalité des actions avec le Crédit foncier, l'État camerounais détient 35% du capital de la SCB/Crédit lyonnais, 26.7% du capital de la Société générale des banques du Cameroun et 34% du capital de la Standard Chartered en 1994.

<sup>5</sup> Les tenants de la thèse structuraliste par exemple.

des stratégies de collusion et d'exclusion pour renforcer leur position et réaliser des profits de monopole. Une telle argumentation est à la fois partielle et partielle dans le cas des banques.

En fait, dans les réflexions libérales du secteur financier qui prennent leurs racines dans les positions de Mc Kinnon et Shaw, l'effectivité de la relation entre augmentation de l'intermédiation bancaire et augmentation de l'épargne n'est pas automatique. Des taux d'intérêt élevés vont agir à la hausse sur le coût du crédit et à la baisse sur le profit attendu. Or la rareté des titres qui est une caractéristique des pays sous développés les rend fortement dépendants des profits attendus. Il est donc à craindre que la réduction des profits ait pour effet de compenser l'augmentation de la disponibilité du crédit. Une façon d'éviter cette baisse est alors une augmentation de la concurrence qui, en éliminant les profits de monopole dans le secteur financier, pourrait financer les gains des déposants. Un aspect qui n'est pas pris en compte dans cette façon de voir est sans doute l'effet pervers de la concurrence sur la stabilité financière de l'industrie. En fait, la logique concurrentielle va aboutir à une concentration dans les banques des risques qui étaient antérieurement du ressort du secteur informel. Si les taux des dépôts bancaires augmentent et que la concurrence entre les banques s'oppose à une augmentation des taux de crédit ou même entraîne une baisse de celui-ci, les montants alloués aux emprunteurs existants vont augmenter. De plus, compte tenu de la situation de rationnement qui existe dans ces économies, on assistera à un financement des entreprises qui étaient jusqu'à lors exclues du prêt et qui ne trouvaient satisfaction que dans le secteur financier informel. Cela entraîne une augmentation globale du risque dans le secteur bancaire formel. La réduction du nombre de banques et l'augmentation de leur taille<sup>6</sup> aura par contre un effet positif sur la stabilité de l'industrie. Un tel système peut en outre détenir un volume plus risqué d'actifs qu'un autre fait d'un grand nombre de petites banques avec un même degré de risque total pour l'industrie (Khatkhate 1980). Lorsque la promotion des petites et moyennes entreprises fait partie des objectifs, une telle préoccupation est d'importance dans la mesure où les crédits

---

<sup>6</sup> Un constat ces dernières années est celui d'une diminution de la taille des banques. Le passage de la BICIC à la BICEC s'est soldé par une réduction de l'ordre de 90% du capital de la BICIC.

qui leur sont alloués sont généralement à haut risque et exigent une structure adaptée de l'industrie.

### *Les moyens d'action*

Pour atteindre l'objectif de réduction du nombre de banques, il s'impose pour les autorités monétaires camerounaises de prendre des mesures visant un renforcement du contrôle des entrées dans l'industrie et de libéraliser l'ouverture des guichets.

### **Un renforcement du contrôle des entrées dans l'industrie**

L'entrée dans l'industrie bancaire camerounaise est relativement aisée. L'agrément ne peut être refusé que sur la base de capitaux propres insuffisants, d'une absence de crédibilité ou alors de qualifications professionnelles insuffisantes des dirigeants éventuels, des partenaires et des propriétaires. Cette relative facilité est composée par une stricte application par les autorités des pouvoirs relatifs au capital minimal exigé et à la liquidité pour éviter des situations pouvant mettre en danger les actifs confiés aux banques.

Sans doute faudra-t-il alors un certain renforcement du contrôle à l'entrée de l'industrie bancaire camerounaise. Une telle position est d'ailleurs compatible avec une nécessaire stabilité financière ainsi qu'une mobilisation de l'épargne, autre nécessité dans ce pays. S'il est un aspect indésirable, susceptible de survenir dans une situation de concurrence, c'est le gaspillage des ressources. La conséquence est une instabilité du système. Le système bancaire camerounais n'échappe pas à cette observation. Bien au contraire, ce problème est d'une importance indéniable surtout si on considère que cette concurrence s'étend avec la réforme de 1985 jusqu'à d'autres institutions financières comme les mutuelles dont les activités, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent aboutir à des situations de gaspillage<sup>7</sup>. Un tel constat interpelle donc les autorités qui doivent s'évertuer à mieux les maîtriser. Le contrôle des entrées dans l'industrie bancaire camerounaise passe essentiellement par le choix d'une forme juridique adéquate et un volume de capital acceptable. Concernant le capital dont le minimum a été fixé à 300

---

<sup>7</sup> La réforme de 1985 a ceci de particulier d'introduire en plus de formes antérieures de banques à savoir la société anonyme et la société en commandite par action, de nouvelles formes d'établissements de crédits: la société coopérative ou la forme mutuelle.

millions<sup>8</sup>, il serait souhaitable que ce montant soit revu à la hausse pour créer une sorte de sélection par les ressources. Un autre fait notable est l'augmentation remarquée des demandes d'ouverture de banques au Conseil national du crédit<sup>9</sup>. Une banque ne peut souhaiter s'engager dans l'industrie que si ses promoteurs pensent soit qu'il existe une demande excédentaire et insatisfaite, soit alors qu'il existe des profits anormaux dans l'industrie. S'agissant de la dernière hypothèse, il est peu probable qu'elle puisse être le facteur explicatif<sup>10</sup>. Il reste donc la première, à savoir l'existence d'une demande insatisfaite. Il semble que les difficultés qu'ont les banques camerounaises à adapter leurs produits au contexte local puissent expliquer le phénomène. Généralement, les produits lancés sont calqués sur les modèles déjà présentés par les maisons mères dans des contextes tout à fait différents. Ils ne peuvent donc pas concerner l'essentiel de la population qui est rurale. Il importe donc parallèlement à la restriction des entrées dans l'industrie, de libéraliser l'ouverture de guichets et de bureaux pour promouvoir une implantation plus aisée des banques dans les zones non urbaines.

### **Une libéralisation de l'ouverture des guichets et des bureaux**

Dans le contexte camerounais actuel, une législation existe en ce qui concerne l'ouverture des guichets et des bureaux. Toutes les demandes d'ouverture ou de fermeture d'agences ou de bureaux d'établissements financiers sont adressées au secrétariat du Conseil national du crédit. La demande doit être accompagnée d'une étude de marché insistant sur la rentabilité économique et financière, et le nombre d'agents camerounais qui doivent y travailler de façon permanente, ainsi que les qualifications professionnelles des chefs d'agence. Pour les bureaux

---

<sup>8</sup> Il faut souligner que cet aspect est l'objet d'une prise en compte par la COBAC. C'est ainsi que pour les banques le capital minimum est de 1 milliard de FCFA. Pour les établissements de promotion des investissements, de factoring de crédit bail et les sociétés financières d'investissement et de participations, il est de 500 millions de FCFA (source: Bulletin de la COBAC; un extrait du décret no. 90/1470 du 9 novembre 1990 page 112.)

<sup>9</sup> En fait, en septembre 1994, on note au Conseil national du crédit selon certains responsables un regain d'intérêt pour la création de banques.

<sup>10</sup> Les résultats observés des banques sur la période ne semblent pas suffisamment bons pour justifier cette hypothèse.

périodiques et de démarche, l'horaire envisagé pour l'ouverture au public ainsi que la nature des services à offrir doivent être précisés.

La décision suscitée précise qu'une fois l'accord obtenu, la banque doit de façon impérative ouvrir cette agence ou ce bureau dans un délai de six mois<sup>11</sup>. Toute ouverture ou fermeture de guichet (ou de bureau) doit être signalée avant tout début d'exécution au Président du Conseil national du crédit. Sauf autorisation expresse de ce dernier, les opérations du dit guichet ou de ladite agence ne peuvent être arrêtées que trois mois après la déclaration de l'intention de fermeture<sup>12</sup>.

Il semble nécessaire de permettre aux banques de pouvoir étendre leur réseau sans avoir à en justifier au préalable la rentabilité économique. On aurait ainsi un allègement de la législation. On pourrait ainsi permettre aux banques d'atteindre la taille nécessaire pour une meilleure exploitation des économies d'échelle.

Il est clair que la concentration géographique telle qu'observée actuellement résulte aussi de la fermeté de la législation sur ce point précis. Or, cette couverture insuffisante du territoire par les banques crée un éloignement indésirable dont l'effet est néfaste, entre autres, sur l'évolution de l'épargne monétaire.

### ***Un changement de nature des banques camerounaises***

L'analyse de la taille moyenne des dépôts sur la période d'analyse a laissé transparaître une croissance de l'épargne liquide bancaire: mais la faiblesse du taux de progression observée reflète sans doute la faiblesse des structures et des moyens des banques camerounaises dans cette collecte. Parmi les facteurs explicatifs, l'éloignement physique et psychologique des banques primaires par rapport au reste de la population se dégage dans la mesure où elle favorise l'importance de l'épargne réelle. D'autre part, la nature extravertie du système aura généralement poussé les banques à faire appel aux maisons mères pour satisfaire leurs besoins en ressources monétaires. On aura ainsi

---

<sup>11</sup> Si la banque ne respecte pas le délai d'ouverture, la décision l'autorisant à ouvrir un guichet devient caduque (voir la décision à caractère général no. 5/76 dans le Rapport du Conseil national du crédit no. 9 1979-1977).

<sup>12</sup> La fermeture de toute agence ou de tout guichet peut être ordonnée d'autorité par le Président du Conseil national du crédit sur proposition du secrétaire général du CNC après avis de la commission de contrôle des banques.

une négligence relative de la collecte des ressources internes. La libéralisation souhaitée dans cette étude de l'ouverture des guichets et des agences se devra ainsi d'être accompagnée d'une modification de la nature des banques camerounaises. Priorité serait donnée aux banques locales et groupes régionaux pour lesquels cette collecte des ressources internes est une condition décisive de croissance.

Sans doute faudra-t-il que l'État intervienne dans la mesure où il convient d'adapter le financement à des besoins considérables liés aux divers aspects du développement économique. Certaines de ces dépenses ne sont pas rentables à court terme et les risques à prendre sont parfois supérieurs à ceux susceptibles d'être assumés par une banque privée<sup>13</sup>.

### ***Le secteur bancaire informel: un rôle de relais***

Il importe parallèlement à tous ces aspects de créer les conditions d'une intégration des tontines, principale composante du secteur financier informel, dans les circuits normaux de financement. En fait, si la crise financière qu'a subi le Cameroun a affecté une grande partie d'un secteur bancaire formel fondamentalement inadapté à la culture africaine, force est de reconnaître aujourd'hui les grandes capacités d'adaptation du secteur informel (Alibert 1990, Henry *et al.* 1991) dont les risques engagés ne sont pourtant couverts par aucune garantie formelle. L'importance des flux qui y sont véhiculés fait qu'aujourd'hui le secteur informel n'est plus connexe au secteur formel qu'il semble plutôt concurrencer (Bekolo 1989). Une des forces de ces microstructures résulte de la souplesse de leurs activités, de la souplesse des conventions financières<sup>14</sup> qui s'y rattachent et aussi de la capacité qu'elles ont de se substituer aux banques formelles pour la satisfaction des besoins financiers des agents. On comprend alors qu'elles puissent mieux que les banques résoudre le problème

---

<sup>13</sup> On peut s'inspirer ici de l'expérience des banques populaires en France pour le financement des artisans ou alors de celle du Maroc où le crédit populaire a été créé pour répondre à des besoins spécifiques.

<sup>14</sup> En fait, sur le plan micro analytique, le recours aux tontines semble lié à des formes de convention différentes de celles qui régissent les institutions financières formelles et proches des traditions africaines.

de l'asymétrie d'information clients-banques, se donnant les moyens de monter en première ligne.

En fait, les tontines sont efficaces autant sur le plan allocatif que sur le plan organisationnel. Elles permettent une maîtrise de l'évaluation des risques de défaut dont la réduction résulte autant de la sélection des membres sur la base de la réputation, de l'origine géographique, etc., que des innovations financières qui y ont généralement cours. La qualité des informations est assurée par des relations de proximité permettant une analyse du risque fondée sur une rationalité procédurale, tandis que la gestion des risques s'appuie pour l'essentiel sur des mécanismes de confiance. Une limite fondamentale des tontines est leur échelle d'intermédiation<sup>15</sup> qu'il importe d'accroître. Sans doute faudrait-il pour cela développer des axes de coopération<sup>16</sup> entre ces microstructures et le système bancaire formel. Une telle option permettrait la collecte des fonds des agents à faible revenu—qui sont pour le moment exclus des circuits financiers formels—ainsi que le financement des petites et moyennes entreprises.

### **Conclusion générale**

Dans cette étude, nous avons porté la réflexion sur la relation entre la structure bancaire et le type de financement dans le contexte camerounais. Pour cela, il a été nécessaire de décrire la structure dans le processus de financement de cette économie.

Au terme de cette étude, il semble clair que si pendant longtemps la structure bancaire camerounaise a eu une influence déterminante sur la nature du financement de l'économie orienté essentiellement vers les entreprises étrangères et les activités d'import-export, le rationnement auquel sont soumis les agents économiques semble avoir eu pour conséquence un renversement de la relation. En fait, l'érection de nouvelles formes de banques et le développement rapide du secteur informel sont autant de réponses structurelles à la

---

<sup>15</sup> Pour une analyse de l'intermédiation financière on peut lire Bekolo «Systèmes des tontines: liquidité, intermédiation, comportement d'épargne», *Revue d'économie politique*, 1989.

<sup>16</sup> Cette position s'oppose à celle fréquemment défendue selon laquelle il faut laisser le secteur financier informel se rapprocher lui-même du secteur formel. Voir par exemple Michel Lelart; «Tontines africaines et tontines asiatiques» *Afrique contemporaine*, 1995.

carence de certains types de crédit qu'il importe de prendre en compte dans la définition de la politique bancaire au Cameroun.

Pour un système bancaire plus performant, une solution pourrait ainsi consister pour les autorités monétaires camerounaises non seulement à créer les conditions d'une limitation du nombre de banques et d'une augmentation de leur taille, mais encore celles d'une insertion des tontines, principale composante du secteur financier informel. Celles-ci joueraient alors le rôle de relais entre les banques et les agents économiques à faible revenu qui sont pour le moment exclus des circuits formels de financement.

Un tel changement d'optique se devra sans doute d'être accompagné d'un changement de nature des banques camerounaises. Priorité serait alors donnée aux banques locales et groupes régionaux pour lesquels la collecte des ressources internes constitue une condition fondamentale de croissance.

Parmi les réformes qu'il faudra alors entreprendre, les plus importantes consisteront sans doute à donner un poids plus grand à la régulation prudentielle par rapport à la régulation économique, à mettre sur pied des mécanismes de protection des agents économiques et à créer une bourse de valeurs dans la sous-région.

**Annexe:** Quelques données sur l'industrie bancaire camerounaise

Années	Comptes	Agences	Emplois	Salaires**	Intérêts**	Actif**	CE*
1973	11 230	65	1 336	2 732	2 731	108 230	4 767
1974	122 289	76	1 410	3 245	3 383	118 228	7 235
1975	129 410	86	1 451	36 664	2 889	159 330	11 791
1976	139 035	97	1 220	4 521	5 212	173 287	10 418
1976	164 318	108	1 310	5 509	7 349	229 847	12 859
1977	251 538	110	1 418	5 376	9 036	295 806	17 178
1978	262 820	135	1 469	4 656	9 158	356 924	17 173
1979	316 742	140	1 540	6 796	11 258	459 983	25 225
1980	330 653	147	1 970	14 074	31 810	651 322	53 105
1981	348 869	161	2 542	13 247	34 073	762 969	87 240
1982	606 323	167	3 820	8 084	30 585	949 569	67 153
1983	486 149	170	4 530	13 403	38 870	1 025 610	58 127
1984	470 802	179	4 320	20 417	40 841	1 147 197	58 989
1985	558 870	184	5 310	22 914	46 913	1 146 790	81 185
1987	561 402	182	5 130	17 297	26 787	1 218 106	67 520
1988	595 423	174	5 132	17 977	28 151	1 256 923	48 670
1989	576 181	145	6 763	18 150	28 251	1 520 747	59 566
1990	599 345	127	4 241	20 259	30 426	1 399 492	60 144
1991	568 685	143	3 331	21 112	32 733	1 376 471	47 841
1992	430 930	140	3 981	19 687	32 688	712 357	54 597
1993	334 892	109	4 120	18 850	35 079	708 363	66 402

\*CE: Charges d'exploitation en millions de F CFA.

\*\* : En millions de F CFA.

**Références**

- Alibert, J., 1990, «Le cas original des tontines camerounaises, phénomène de société», *Marchés tropicaux*, août.
- Bathia R. and Katkhate Deena, 1975, «Financial Intermediation Saving Mobilisation and Entrepreneurial Development: The African Experience», Staff Papers, mars.
- Bekelo, Ebe Bruno, 1989, «Enquête sur les tontines dans les provinces du centre, du littoral, de l'ouest et du nord-ouest», Note de recherche no. 92-22, UREF/AUPELF.
- Bekolo, Ebe Bruno, 1989, «Système des tontines: liquidité, intermédiation, comportement d'épargne», *Revue d'économie politique*.
- Delage, Alain, 1994, *Le franc CFA: bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

- Doe, Lubin, 1995, «Managing Cameroun's Banking Sector in and out of Crisis: The Role of Government» in *African Development Review*, vol. 7, p. 103-166.
- Dosi Teece et Winter, 1990, «Les frontières des entreprises: vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise», *Revue d'économie industrielle*, vol. 51, 1<sup>er</sup> trimestre, p. 238-254.
- Eboué, Chicot, 1989, «Epargne informelle et développement en Afrique», *Monde en développement*.
- Galbis, Vicente, 1967, «Financial Intermediation and Economic Growth in Less Developed Countries: A Theoretical Approach», *Journal of Development Studies*, janvier.
- Gertler, Mark, 1988, «Financial Structure and Agregate Economic Activity», *Journal of Money, Credit and Banking*, August.
- Greenwarld et Stigkitz, 1992, «Keynésiens, nouveaux keynésiens et nouvelle école classique» in *Dena et Torre Keynes et les nouveaux keynésiens*, PUF, Paris.
- Guillaumont, Patrick et Sylvianne, 1988, *Stratégie comparée de développement: zone franc hors zone franc*, Paris, Economica.
- Henry A., Tchente GH., Guillerme PH., 1991, *Tontines et banques au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Khatkhate Deena and Reichel W., 1980, «Multipurpose Banking: Its Nature, Scope and Relevance for LDCs», IMF Staff Papers, pp. 478-516.
- Kouezo, Barthélémy, 1995, «Le système bancaire congolais: évolution restructuration et perspectives» in *Etudes et statistiques BEAC*, no. 222, p. 313-354.
- Lelart, Michel, 1995, «Tontines africaines et tontines asiatiques» in *Afrique contemporaine*.
- Mayoukou, Célestin, 1994, *Le système des tontines un système bancaire informel*, Paris, L'Harmattan.
- Montiel, Peter, 1996, «Financial Policies and Economic Growth, Theory Evidence and Countries Specific Experience from Sub-Saharan Africa», *Journal of African Economy*.
- Pollin, Jean, 1987, «L'effcience des marchés financiers: quelques perspectives récentes», *Revue d'économie financière*, no. 1, pp. 108-114.
- Servant, P. 1991, «Les restructurations des systèmes financiers d'Afrique subsaharienne», *Afrique contemporaine*.
- Shipton, Parker, 1995, «How Gambian Save: Culture and Economic Strategy at an Ethnic Crossroads» in *Money Matters: Instability Value and Social Paiements in the Modern History of West African Communities*, edited by Jane I. Guyer, Postmouth, pp. 245-275.
- Tun, Wai *et al.*, 1973, «Stock and Bond Issues on Capital Markets in Less Developed Countries», IMF Staff Papers.